



## PRÉFET DU TARN

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Albi, le 13 juillet 2022

## Élections partielles complémentaires du conseil municipal de Vindrac-Alayrac, les 11 et 18 septembre 2022

En raison de la démission de Mme le maire et de quatre conseillers municipaux de la commune de Vindrac-Alayrac, des élections partielles complémentaires seront organisées pour compléter l'assemblée municipale et élire un nouveau maire.

L'arrêté préfectoral du 13 juillet 2022 convoque donc les électeurs de la commune afin de procéder au renouvellement partiel du conseil municipal, le dimanche 11 septembre 2022 et, s'il est nécessaire de procéder à un second tour de scrutin, le dimanche 18 septembre 2022.

La commune comptant moins de 1 000 habitants, l'élection se fait au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours.

### Dépôt des candidatures

Il revient aux candidats de se référer au mémento du candidat pour les communes de moins de 1000 habitants disponible sur le site du ministère de l'Intérieur : <https://www.interieur.gouv.fr/Elections/Etre-candidat/Guides-des-elections-municipales-2020>.

Le dépôt des candidatures est ouvert en Préfecture du Tarn, bureau des élections et de la réglementation :

Pour le premier tour :

- du mardi 16 août au jeudi 18 août 2022 de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Pour le second tour, et uniquement si le nombre de candidats au premier tour est inférieur au nombre de sièges à pourvoir :

- du 12 au mardi 13 septembre 2022 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

### Contacts presse :

Nicolas BONNAMANT 05 63 45 62 34/06 18 28 61 33

Noé CAPITANT 05 63 45 60 87

Astreintes communication (après 18h – w-e et jours fériés) : 06 08 36 07 22

Mél : pref-communication@tarn.gouv.fr